

bandes d'Indiens, mais bien que la personne qui m'a répondu au téléphone m'ait assuré que j'en recevrais un, ce n'est qu'une semaine plus tard que je l'ai enfin reçu.

D'habitude lorsqu'on a affaire à un ministre et qu'on téléphone pour obtenir un document, un commis s'occupe de nous l'expédier par le courrier; mais chaque fois que j'ai fait une demande à la Direction des affaires indiennes à l'époque où le colonel Jones y travaillait, on a tardé à me répondre. Dans le cas dont il s'agit, j'ai reçu une lettre du colonel, environ une semaine plus tard; on y faisait mention de ma conversation avec un employé et l'on me faisait tenir un exemplaire de la plaquette en question. Je cite ce fait pour vous donner un exemple de la rigidité excessive qui régnait dans ce ministère, à l'époque où le colonel Jones en était directeur et qui l'a empêché de faire quoi que ce soit qui vaille la peine en dehors des choses relevant de l'administration.

Le colonel Jones est maintenant retraité et le nouveau directeur, M. Battle, est, je pense, quelqu'un d'une tout autre nature dont les antécédents et les préoccupations sont complètement différents. Bien des personnes de ce service espèrent, comme moi, que M. Battle, avec l'aide du ministre, pourra transformer la Direction des affaires indiennes en un service vraiment utile. Il occupe son poste depuis peu et les miracles ne se produisent pas en un jour, surtout lorsqu'il s'agit d'une direction comme celle des affaires indiennes.

Lorsque le budget principal des dépenses pour la présente année financière sera présenté, j'espère que le ministre pourra faire rapport des changements qui auront eu lieu à la Direction des affaires indiennes et que nous n'aurons pas à élever des critiques comme par le passé.

(Le crédit est adopté.)

**Crédit 60e.** Bien-être des Indiens—Fonctionnement et entretien, y compris les subventions et les contributions qui apparaissent au détail des affectations, \$25,000.

**M. Howard:** Je désire lire le libellé de ce crédit. Voici:

Bien-être des Indiens—Fonctionnement et entretien, y compris les subventions et les contributions qui apparaissent au détail des affectations, \$25,000.

Et en voici le détail:

Subvention à la province du Manitoba pour une entreprise communautaire.

Il s'agit peut-être d'un jeu de mots mais, à mon avis, cela démontre l'attitude psychologique de ceux qui établissent les crédits. Un grand nombre de gens ont adopté cette conception du bien-être social, mais je crois qu'une subvention ou une dépense affectée directement par la Direction des affaires indiennes au développement d'une collectivité ne devrait pas être classée dans la catégorie

des subventions pour le bien-être, car il ne s'agit pas de cela du tout. Le plus tôt on se départira de la tendance à parler de bien-être social lorsque la Direction des affaires indiennes s'occupe de nos aborigènes, mieux ce sera, surtout lorsqu'il s'agit de maintenir ces gens dans un état voisin de la famine et de la misère. Ce n'est qu'une proposition pour l'avenir que je formule ici, car de telles expressions et désignations de la part de ceux qui établissent les crédits ne cadrent pas du tout avec l'attitude éclairée et avancée dont nous devrions faire preuve aujourd'hui à l'égard des affaires indiennes et des Indiens eux-mêmes.

(Le crédit est adopté.)

**Crédit 70e.** Émancipation économique—Fonctionnement et entretien, y compris les subventions et les contributions qui apparaissent au détail des affectations, \$65,000.

**M. Peters:** Le public est en droit de savoir où en est rendue l'entreprise dite «Ookpik», je pense, petite poupee genre hibou créée dans la région arctique et qui a donné lieu à des abus énormes, selon les dernières nouvelles de presse.

**M. le président:** On me dit que la question soulevée par l'honorable député ne se rattache pas au crédit 70e.

**M. Peters:** Vraisemblablement, elle se rattache au programme d'encouragement de l'artisanat, mais je me suis peut-être trompé de ministère.

**L'hon. M. McIlraith:** Elle a trait aux Esquimaux, non aux Indiens. La Direction des affaires indiennes relève du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, et c'est de ses crédits que le comité est actuellement saisi. Les Esquimaux relèvent du ministère du Nord canadien, et Ookpik appartient aux Esquimaux.

**M. Peters:** C'est une injustice flagrante dans le domaine de l'artisanat. Il est révoltant de voir que bien des magasins offrent en vente des totems fabriqués au Japon. Tout récemment encore, je me suis entretenu avec un Indien qui fabriquait et vendait des objets d'artisanat indien en Ontario et dans le Québec; et à son avis, le ministère ne fait rien du tout pour aider dans ce domaine. Il avait demandé de l'aide ici, à Ottawa, et il était propriétaire d'un petit magasin. J'aimerais bien savoir pourquoi il a été si difficile pour lui d'obtenir de l'aide. Il m'a dit que bien des fonctionnaires qu'il a vus, au ministère, adoptaient une attitude condescendante, lui donnaient de petites tapes dans le dos en disant: «Vous faites un excellent travail». Toutefois, ils se souciaient fort peu de l'aider